



Charte de Développement Durable du Pays de Maurienne



SOMMAIRE

* LA MAURIENNE, TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT	3
L'organisation spatiale de la Maurienne	3
L'entité « Maurienne »	4
La Maurienne dans ses espaces de développement	4
* LE BILAN DES POLITIQUES MENEES EN MAURIENNE	6
La genèse des CTS et CDPRA	6
Bilan des contrats de développement 2004-2010	8
* LA DEMARCHE « PAYS » EN MAURIENNE	12
La gouvernance	12
Les étapes de la démarche	15
L'organisation territoriale du Pays	16
Le développement durable en Maurienne	17
L'évaluation	18
* UNE VISION PARTAGEE DU PAYS DE MAURIENNE A 10 ANS	20
Une ambition globale	20
Quatre défis à relever :	
<i>1^{er} défi : Agir pour que l'empreinte écologique du Pays de Maurienne soit en constante diminution en proposant un projet durable</i>	23
<i>2^{ème} défi : Valoriser les ressources du territoire, dans leur diversité et leur complémentarité, au bénéfice de ses habitants et de ceux qui y séjournent</i>	24
<i>3^{ème} défi : Renforcer le lien social et la cohésion territoriale et répondre notamment au souci de proximité et au besoin de mobilité sur un territoire étendu et peu peuplé</i>	25
<i>4^{ème} défi : Etre acteurs des grands projets et des révolutions technologiques du 21^{ème} siècle afin de favoriser le dynamisme et l'adaptation du tissu économique local</i>	26

*** LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CHARTE 28**

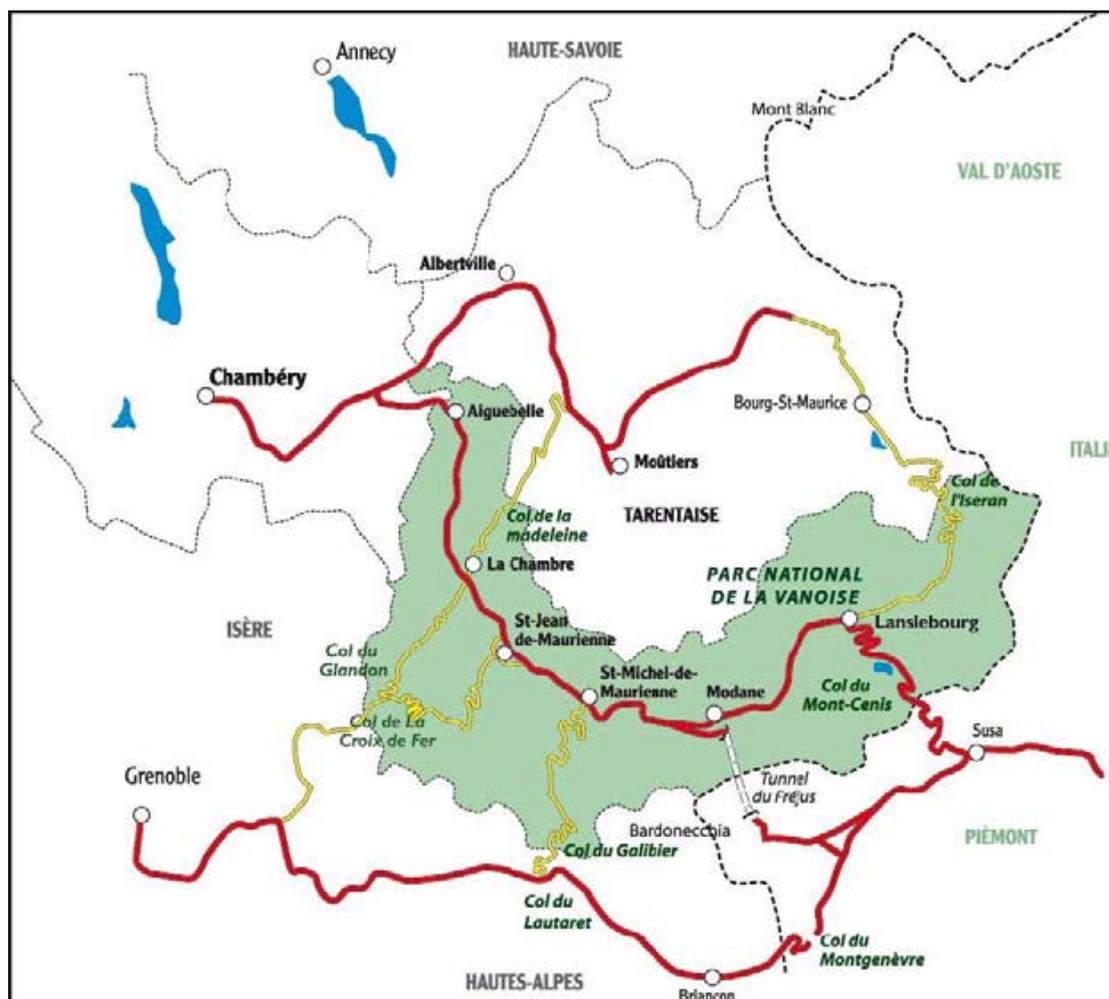
- 1- Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement 28
- 2 - Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités 29
- 3 – Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons, qui s'appuie sur la pluralité des activités et tire parti de la richesse et de la diversité du patrimoine de Maurienne 31
- 4 – Renforcer le lien social dans la vallée et proposer à tous les habitants des services de qualité, accessibles au plus grand nombre 32
- 5 – Développer et renforcer la cohérence de la communication dans et sur la vallée 33

*** ANNEXES 35**

LA MAURIENNE, TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT

L'organisation spatiale de la Maurienne

Composée de 62 communes, étalée sur 120 kilomètres et répartie entre 300 et 3200 mètres d'altitude, la vallée de la Maurienne est un territoire de montagne fortement déterminé par sa position géographique.



La vallée est une entité complexe et diversifiée qui s'organise selon deux logiques complémentaires :

- ✓ une structuration horizontale qui découpe l'étendue de la vallée en trois principaux sous-bassins :
 - l'entrée de la vallée est en partie sous influence des bassins chambérien et albertvillois,
 - la moyenne-Maurienne, autour du pôle de Saint-Jean de Maurienne et des pôles secondaires de la Chambre, Saint-Michel de Maurienne et de Modane, représente le cœur de la vallée,

- la haute-Maurienne, définie à l'échelle de la communauté de communes de Haute-Maurienne Vanoise, se compose de villages de montagne et d'alpages, situés dans l'aire du Parc National de la Vanoise.
- ✓ une structuration verticale qui témoigne d'une organisation particulière des activités en fonction de l'altitude
 - le fond de vallée sur lequel s'est développée au siècle dernier une industrie lourde fondée sur l'énergie hydroélectrique et qui concentre l'essentiel des pôles urbains et de services,
 - des versants résidentiels situés en zone de moyenne montagne, qui possèdent des potentialités pour développer un tourisme « vert »,
 - les zones d'altitude, traditionnellement vouées à l'alpage, et de plus en plus tournées vers le développement touristique notamment à travers les stations de montagne.

L'entité « Maurienne »

Malgré la diversité des visages de la Maurienne, la référence à l'entité vallée est très forte au sein de la population locale qui vit pleinement son appartenance à un véritable bassin de vie où sont organisés les services à la population ainsi qu'à un bassin d'emplois et de formation.

L'organisation locale a connu une évolution remarquable. Malgré la forte atomisation autour de 62 communes, les mauriennais se sont dotés d'outils à l'échelle de la vallée. Avec l'Association des Maires, créée en 1972, a été mise en place une structure de concertation entre les communes. Cette fédération a elle-même suscité par la suite la création de dispositifs organisant certains types de services à l'échelle de la Maurienne : c'est le cas de la structure Maurienne Expansion, chargée de l'animation du développement économique de la vallée, de la Mission Locale pour l'emploi, ou encore du Comité des Stations en matière de tourisme.

La montée de l'intercommunalité a également modifié le paysage politique du territoire : les micro-territoires locaux se sont organisés autour des cantons en intercommunalité de proximité. Elles ont pour plusieurs d'entre-elles la capacité d'être des moteurs du développement local.

La Maurienne dans ses espaces de développement

Voie majeure de liaison transalpine aujourd'hui traversée par de grands axes routiers, autoroutiers et par une ligne de chemin de fer internationale, la Maurienne est l'un des grands passages stratégiques vers l'Italie via le col de Mont-Cenis et surtout le tunnel du Fréjus, qui rend directe la liaison autoroutière Lyon-Turin. Elle se situe de fait dans une continuité naturelle avec le Sillon Alpin (Combe de Savoie et Grésivaudan) et l'ensemble de la Région Rhône-Alpes. Ces réalisations d'infrastructures, et plus particulièrement celle de l'autoroute (1998-2000), ont participé à l'ouverture et au développement de la Maurienne.

Cette dimension sera renforcée dans les années à venir par la réalisation de la liaison ferroviaire à grande vitesse reliant Lyon à Turin. La Maurienne est donc amenée à s'interroger quant à sa place sur cet axe la positionnant à moins d'une heure de Lyon et Turin.

Outre les infrastructures de transport, l'aspect transfrontalier est fortement marqué sur le territoire. En effet, l'homogénéité géographique du massif alpin offre une similitude de

ressources paysagères et environnementales de chaque côté de la frontière. La réalité socio économique de ces territoires limitrophes est comparable dès lors que l'on se base sur la vocation touristique hivernale en ce qui concerne les parties hautes des vallées et à une bonne présence de l'activité industrielle, et artisanale dans les fonds de vallées. Ainsi les collectivités présentes de part et d'autre de la frontière ont développé des habitudes de coopération au plan économique ou touristique dans le cadre de programmes européens.

Plusieurs projets simples de coopération sont en projet tels que la création d'une **plateforme pilote entrepreneuriale franco-italienne** pour développer l'économie innovante de la vallée de la Maurienne à partir d'un réseau de pépinières d'entreprises ou en création comme le **portail touristique** pour informer et promouvoir sur des produits touristiques à des échelles plus larges que le Pays de Maurienne (Ecrins, Briançonnais, Maurienne, Office de Tourisme de Turin et Province de Turin).

Regroupées au sein de la Conférence des Hautes Vallées, les communautés de communes du Briançonnais, Guillestrois, Queras, Pays des Ecrins, le Syndicat de Pays de Maurienne et les deux communautés de montagne italiennes des vallées de "Suse et Sangone" et "Pinerolèse" ont déposé un **Plan Intégré Transfrontalier (PIT)**. L'objectif principal et stratégique de ce PIT est d'apporter des valeurs environnementales, sociales, culturelles et économiques dans la zone des Hautes Vallées, en organisant les ressources présentes sur le territoire sous forme de réseaux territoriaux structurés.

Par ailleurs, la richesse du patrimoine de la Maurienne, l'effort de restauration consenti par les communes avec l'aide de l'Etat, de la Région et du Département, et le choix d'une mise en valeur de qualité, ont permis à la vallée d'obtenir en 1991 le label « Pays d'Art et d'Histoire » (PAH), qu'elle partage avec les vallées de la Tarentaise, du Beaufortain et du Val d'Arly au sein du **Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie®** (2006). La Fondation Facim anime ainsi cinq itinéraires de découverte de l'architecture et du patrimoine : les *Chemins du baroque* pour le patrimoine religieux, *Pierres-fortes de Savoie* pour le patrimoine fortifié, *Terres des Alpes* pour le patrimoine rural et les modes de vie, *Archipels d'altitude* pour l'architecture des stations de sports d'hiver et *Voyages autour de la table* pour le patrimoine culinaire. Près de 160 sites sont ainsi mis en réseau. Un nouvel itinéraire de découverte des métiers de l'alpage est en cours de conception.

LE BILAN DES POLITIQUES MENEES EN MAURIENNE

Le territoire de la Maurienne constitue un terrain d'actions bien identifiées. Ainsi, à travers la mise en œuvre de multiples dispositifs, les élus et les acteurs locaux de la Maurienne ont tenté de répondre à des problématiques de développement très diverses à l'échelle de la Vallée:

- Les contrats régionaux : le Contrat de Développement Economique de Bassin, puis le Contrat Global de Développement et le Contrat de Développement Pays de Rhône-Alpes avec l'Etat en co-signataire et depuis le Plan Pastoral Territorial
- Le Contrat Territorial de la Savoie signé avec le Département
- Les fonds européens : objectif 5b, objectif 2, leader II, Leader +, Interreg I, Projet Intégré Transfrontalier (Alcotra)
- Les programmes thématiques : contrat de rivière, opération agri-environnementale, Programme d'Actions de Préventions des Inondations
- ...

En outre, d'autres outils ont été mis en œuvre en Maurienne à une échelle de sous-bassin ou de massif : les Contrats de Développement touristiques, les Contrats de Stations Moyennes, le programme Interreg II...

La genèse des CTS et CDPRA

Dès la fin de l'année 1996 et jusqu'en 2003, les collectivités locales de la Maurienne ont mis en cohérence leurs orientations et actions dans le cadre d'un **Contrat Global de Développement (CGD)**.

Cette première contractualisation a apporté une première base de réflexion qui a permis de s'engager dans l'élaboration de la **Charte de Pays**. Sa réalisation a reposé sur une démarche active de participation des élus et de la société civile, avec l'appui d'un diagnostic de territoire. Cette Charte a pour objectif de rendre compte d'une vision partagée du territoire et des enjeux à relever sur 10 ans par les mauriennais.

Cette Charte porte l'ambition affichée de *mettre en œuvre un développement global et durable dans une vallée conviviale, à taille humaine*.

Pour cela, **trois grands défis** ont été identifiés pour le territoire :

- Affirmer une communauté d'intérêts économique, social et environnemental à l'échelle de la vallée, intégrant la dynamique des grands projets ;
- Communiquer sur une nouvelle image de la Maurienne et agir pour prendre sa place en Savoie, dans le Sillon Alpin et en Rhône-Alpes ;
- Intégrer les mutations du 21ème siècle, pour un territoire moderne et solidaire.

En réponse à ces défis, 4 axes stratégiques ont été définis. Ils structurent la Charte et donnent un cadre au CTS et au CDPRA :

- Promouvoir, dans un territoire de montagne, une culture de services et de relations de niveau urbain
- Densifier et diversifier le tissu économique
- Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié
- Gérer son cadre de vie avec exigence

Ces 4 axes stratégiques se déclinent en 18 objectifs :

Promouvoir, dans un territoire de montagne, une culture de services et de relations de niveau urbain

- 1 - Développer une politique de santé de proximité
- 2 - Améliorer l'offre culturelle et sportive à destination de la population locale *et de la clientèle touristique*
- 3 - Améliorer l'offre commerciale
- 4 - Répondre aux besoins de logement de la population locale
- 5 - Mener une politique des transports et des déplacements adaptée aux besoins de la Vallée

Densifier et diversifier le tissu économique

- 6 - Soutenir le développement de nouvelles activités tout en maintenant dynamique l'activité industrielle existante
- 7 - Développer un appareil productif de qualité
- 8 - Gérer la transmission des entreprises
- 9 - Améliorer l'adéquation emploi / formation en Maurienne
- 10 - Communiquer pour faire valoir une nouvelle image de la Maurienne

Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié

- 11 - Pérenniser l'activité touristique en corrigeant les faiblesses structurelles
- 12 - Mieux répondre aux nouvelles attentes d'une clientèle plus exigeante en diversifiant l'offre touristique
- 13 - Intégrer les principes de durabilité dans le développement touristique de la Maurienne
- 14 - Communiquer sur le potentiel touristique de la Maurienne

Gérer son cadre de vie avec exigence

- 15 - Mener une gestion volontaire de l'espace et de requalification paysagère
- 16 - Limiter les nuisances dues aux déplacements
- 17 - S'engager dans la qualité environnementale
- 18 - Gérer les risques naturels et industriels

Aboutissement de la Charte (cf. la figure ci-dessous), le Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes Maurienne (CDPRA) et le Contrat Territorial de Savoie Maurienne (CTS) ont été approuvés par le Conseil Régional et le Conseil général respectivement les 18 novembre 2004 et 15 octobre 2004.



Le CTS-CDPRA présente néanmoins des objectifs correspondant à la mise en œuvre d'actions opérationnelles :

Axe 1 : Promouvoir dans un territoire de montagne, une culture de services et de relations de niveau urbain

- Objectif 1 – Améliorer l'offre de services dans la vallée
- Objectif 2 – Améliorer l'offre culturelle et sportive à destination de la population locale
- Objectif 3 – Répondre aux besoins de logements de la population
- Objectif 4 – Favoriser le développement des TIC par les habitants

Axe 2 : Densifier et diversifier le tissu économique

- Objectif 5 – Favoriser et consolider le développement des TPE
- Objectif 6 – Etre acteur des grands investissements
- Objectif 7 – Organiser l'activité économique sur le territoire
- Objectif 8 – Consolider une activité agricole diversifiée

Axe 3 : Poursuivre et accélérer un développement touristique diversifié

- Objectif 9 – Pérenniser l'activité touristique en corrigeant les faiblesses structurelles
- Objectif 10 – Mieux répondre aux attentes de la clientèle en diversifiant l'offre
- Objectif 11 – Intégrer les principes de durabilité dans le développement touristique
- Objectif 12 - Communiquer sur le potentiel touristique de la Maurienne
- Objectif 13 - Favoriser et accompagner le développement touristique de la Maurienne

Axe 4 : Gérer son cadre de vie avec exigence

- Objectif 14 - Mener une gestion volontaire de l'espace et de requalification paysagère

Axe 5 : Fonctionnement du contrat

Les projets retenus au titre des contrats de développement se devaient de répondre aux défis du territoire de manière pérenne et transversale à l'échelle de la vallée.

Bilan des contrats de développement 2004-2010

Le contrat a compté **78 opérations** réparties dans les 14 objectifs et les 5 axes.

Les dépenses totales prévisionnelles s'élèvent à 38 millions d'euros. Avec un montant total de 13 237 672 € les subventions, tous financements confondus et connues par le SPM au moment du montage des projets, couvrent environ un tiers (33,7%) des dépenses. Avec respectivement

5 166 188€ (lignes classiques comprises) et 3 599 000€, le CTS et le CDPRA représentent 66% de ces subventions et 22% des dépenses totales.

Pour des raisons diverses, **8 opérations ont été abandonnées** au cours du contrat.

Le contrat a été complété par **quatre avenants**, en 2007 et en 2009.

Le premier avenant est survenu deux ans après le début du contrat. Il a porté sur l'ajustement financier de deux actions. Il s'agissait essentiellement d'un avenant intermédiaire.

La même année, le deuxième avenant, plus conséquent, visait à introduire dans le contrat une approche sur le développement durable, menée en concertation avec le CLD. Au final, l'avenant a concerné 34 projets, dont 9 nouveaux.

Le troisième a été approuvé par le comité de pilotage en avril 2009. Il porte sur 23 actions dont 7 nouvelles.

Afin de répartir au mieux les crédits restant disponibles en fonction des besoins du territoire et de prendre le temps de la réflexion pour la préparation des prochains contrats, les élus ont fait le choix de porter à 6 ans la durée d'exécution des contrats. Le quatrième avenant a principalement acté cette prolongation et permis des aménagements sur le contenu de certaines fiches-actions, des consolidations financières pour faire face à cette année supplémentaire de fonctionnement des contrats mais aussi la proposition de soutenir quelques nouveaux projets structurants pour la vallée.

Si le CDPRA est resté à enveloppe constante, le CTS a vu son enveloppe confortée de crédits spécifiques à hauteur de 175 421€

Après 6 années de mise en œuvre du CDPRA et CTS, le comité de pilotage statuera lors de sa prochaine réunion sur les derniers dossiers de demande de subvention portant ainsi, en cas de validation, un engagement à 100% des actions inscrites dans le contrat. Tous les projets d'investissements ont été lancés et 95% de la subvention régionale a été engagée.

Outre les aspects quantitatifs, un rapport d'évaluation a souligné les **points forts du contrat** : d'un côté, un territoire historique avec une forte expérience de travail en commun qui a facilité la définition d'un projet stratégique cohérent et pertinent par rapport aux enjeux du territoire. D'un autre côté, une structure de portage efficace et qui joue bien son rôle d'interface entre l'extérieur et l'intérieur du Pays facilitant ainsi la gestion du contrat.

Des points faibles sont également ressortis. On note ainsi la difficulté d'évaluer le réel impact du contrat sur l'ensemble de la vallée du fait notamment d'une trop grande dispersion des actions pour certains objectifs ne permettant pas d'enclencher d'effet levier sur le territoire. Le manque d'outils de suivi mis en place dès le début de contrat représente également un frein pour quantifier les effets réels du contrat sur le territoire. De façon corollaire, un manque d'information est ressenti sur le terrain concernant le contrat et ses réalisations qui empêche une plus grande appropriation de celui-ci.

Une évaluation des contrats au regard du développement durable¹

Partant d'une démarche volontariste, une évaluation de la pertinence des actions des contrats a été réalisée au regard des 5 principes du développement durable :

- Accès pour tous à une bonne qualité de vie (épanouissement de tous les êtres humains)
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- Solidarités entre les hommes, les territoires et les générations
- Production et consommation responsables

¹ Extrait du rapport d'évaluation des contrats du Pays de Maurienne

Ces grands principes sont issus du Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable², édité par le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEEDDAT) depuis 2006. Il donne un cadre à l'action territorialisée visant un développement durable, et traduit notamment les grandes finalités du concept que l'on retrouve au niveau européen et international.

Accès pour tous à une bonne qualité de vie (épanouissement de tous les êtres humains)

Le principe d'«accès pour tous à une bonne qualité de vie» est largement pris en compte par le contrat de Pays. L'amélioration de l'offre de service et la valorisation du patrimoine culturel vont dans le sens d'un cadre de vie plus agréable. De même, la prise en compte des nuisances liées à l'agriculture et au bâti est un élément important du contrat. Néanmoins les nuisances liées au transport, et au partage de l'espace public sont moins visibles. En outre, l'amélioration du système d'éducation et de formation tout au long de la vie ainsi que le soutien aux activités culturelles, sportives et de loisirs viennent participer à l'épanouissement des habitants. Néanmoins, la pratique sportive et culturelle pour et par les habitants n'est pas spécialement encouragée (exception faite de la salle de répétition musicale et de la médiathèque) ; il s'agira plus de « produits » culturels et sportifs que de « pratiques ». Enfin les besoins essentiels des habitants sont pris en compte à travers plusieurs opérations liées à la santé et au logement.

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Parmi les actions du contrat permettant de lutter contre les changements climatiques et de protéger l'atmosphère, la réduction des déplacements à travers la promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et l'augmentation des services de proximité est sans doute l'élément le plus effectif. On notera notamment l'aspect positif des actions incitant à partager avec les salariés de certaines communes les moyens de transports collectifs existants (transports scolaires), ainsi que l'appel à projet lancé en janvier 2009 pour développer les solutions de transports à la demande. Ces actions servent néanmoins plus à favoriser la mobilité des personnes ne pouvant se déplacer autrement (axe social) qu'à réduire l'impact des activités sur le climat. D'une manière générale, les solutions de développement / promotion des transports doux restent relativement absentes du contrat.

Concernant les énergies renouvelables, le contrat fait référence ponctuellement au développement de l'énergie bois (notamment sur l'équipement de bâtiments publics). Néanmoins il pourrait aller plus loin et permettre de s'interroger sur les potentialités du territoire en matière par exemple de promotion de l'énergie solaire. On note toutefois un souci de maîtrise des consommations d'énergies sur certains bâtiments publics, qui s'inscrit clairement dans une démarche durable.

Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

Une autre finalité du développement durable est de préserver la biodiversité et les ressources naturelles. L'agriculture y a nécessairement un rôle majeur et le contrat s'appuie notamment sur cette activité afin de préserver les paysages et de conserver une diversité des fonctions du territoire. Toutefois aucune action n'est formulée au sujet d'éventuelles pratiques respectueuses de l'environnement ou de promotion de la biodiversité.

Plus généralement en matière d'environnement, certaines actions du contrat visent à sensibiliser le public (consommation responsable de l'eau, initiatives liées à la promotion du tri) et viennent justifier d'une démarche environnementale. De même une sensibilisation est menée sur la protection de milieux présentant un intérêt écologique. Néanmoins ces actions

² <http://www.ecologie.gouv.fr/-Cadre-de-reference-.html>

restent à petite échelle, et les actions de plus grande envergure (outils de protection ou de gestion territoriale visant à conserver les espaces) ne sont pas développées dans le contrat car prises en compte par d'autres programmes.

On notera que les opérations de réhabilitation de bâtiments existants, qui apparaissent à plusieurs occasions dans le contrat, participent plus ou moins directement à une limitation de la consommation d'espaces, et de ce fait à la préservation des ressources naturelles. Néanmoins, aucune action n'est entreprise au sujet des matériaux de construction (locaux et/ou écologiques), moyens intéressants pour développer durablement les territoires.

Solidarités entre les hommes, les territoires et les générations

La solidarité entre les hommes, les territoires et les générations apparaît dans le contrat à travers plusieurs dimensions.

L'équité sociale est recherchée dans un nombre relativement conséquent d'actions, notamment dans l'axe 1 qui vise les besoins de toute la population, avec un accent sur les populations fragiles. L'activité et l'emploi local, bien que peu apparents dans l'intitulé des objectifs et des actions, sont assez bien pris en compte (saisonniers, soutien au tissu économique local, agriculture,...).

En outre, le lien social entre les habitants est plutôt bien favorisé à travers l'augmentation des services de proximité ainsi que certaines manifestations ponctuelles (LAURA). On notera de plus qu'un nombre non négligeable d'opérations est porté par des associations à vocation relativement sociale. Cependant la recherche de mixité sociale n'apparaît pas clairement dans les actions du contrat.

La cohésion du territoire est naturellement encouragée par une grande partie des opérations menées à l'échelle du Pays et le format d'appel à projet ouvert que prend le contrat de Pays. Pour renforcer cette posture, il serait intéressant que le Pays encourage les échanges d'expériences et de savoirs entre les réseaux locaux à l'image de ce qui s'est établi autour des sites culturels locaux. Enfin, l'implication du contrat dans la gestion des risques naturels participe d'une certaine manière à une cohabitation raisonnée de l'Homme avec son territoire.

Production et consommation responsables

Une production économique responsable repose en partie sur une diversité et une complémentarité des activités économiques. Certaines parties du contrat rentrent tout à fait dans ce principe (mutualisation des moyens, recherche de diversification).

Toujours en accord avec les principes du développement durable, il convient d'encourager les initiatives locales des différents acteurs de l'économie. Le soutien à la création d'entreprises affiché dans le contrat répond en partie à cet objectif, à l'instar du soutien aux initiatives culturelles et aux acteurs du tourisme. Néanmoins, le soutien à l'économie sociale et solidaire et aux initiatives portées par le consommateur ou l'utilisateur sont des pistes de réflexion qui pourraient être approfondies.

Afin d'encourager une consommation responsable, les productions locales et les circuits courts doivent être favorisés. Ainsi la structuration des professionnels du commerce et de l'artisanat à une échelle locale et l'implantation de commerces de proximité ouvrent des perspectives intéressantes. Cependant, l'affichage d'un soutien aux Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) ou à la vente directe permettrait de mieux répondre à cet objectif.

La gouvernance

La gouvernance mise en place pour l'élaboration de la Charte de Développement Durable et des contrats de développement (CDDRA et CTS 2^{ème} génération) repose sur les différentes instances du Syndicat du Pays de Maurienne, structure porteuse des contrats, et lieu essentiel de débat, de concertation et d'arbitrage.

Néanmoins, les élus ont voulu asseoir la réflexion sur les travaux du Conseil Local de Développement qui joue pleinement son rôle de force de propositions

Le bureau du SPM et le comité syndical : le bureau a pour vocation d'amender et d'émettre des priorités sur les propositions du Conseil Local de Développement. Il en réfère ensuite au comité syndical, instance décisionnelle, qui approuve les orientations et le programme d'actions des contrats.

Le comité de pilotage des contrats : il réunit les membres du bureau du SPM, les élus régionaux, les élus départementaux, l'Etat et le Président du Conseil Local de Développement. Instance officielle et partenariale, le comité de pilotage a pour rôle de discuter des grands enjeux du territoire et de valider les grandes étapes de construction des contrats (candidature, révision de la charte, programme d'actions). Des jeux de navettes avec le Conseil Local de Développement seront nécessaires tout au long de la procédure de construction des contrats.

Le Conseil Local de Développement a été créé en 2001 et actualisé en 2008. Sans statut juridique, il regroupe en séance plénière plus d'une centaine de membres (élus, socioprofessionnels, membre de la société civile). Socle des réflexions pour l'élaboration des prochains contrats, le CLD est organisé en 3 commissions de travail :

- Commission Vivre Ensemble (déplacement, culture, services à la population et aux personnes)
- Commission Industrie, service à l'industrie / Artisanat / Commerce
- Commission Agriculture / Tourisme / Environnement

Afin d'apporter de la transversalité aux travaux du CLD, des référents ont été désignés au sein de chaque commission de travail. Ces binômes ou trinômes, accompagnés des permanents du Syndicat du Pays de Maurienne et de Maurienne Expansion veillent à ce que la diversité des points de vue et des situations s'expriment. Outre les séances plénières du CLD, ces référents constituent un « bureau » garant de la transversalité entre les commissions.

L'objectif des travaux du CLD est d'apporter aux élus depuis le mois de janvier 2010 des propositions en vue de nourrir le contenu des prochains contrats.

Afin de faciliter le lien avec le bureau du Syndicat du Pays de Maurienne, les Vice-Présidents seront systématiquement invités aux réunions des commissions.

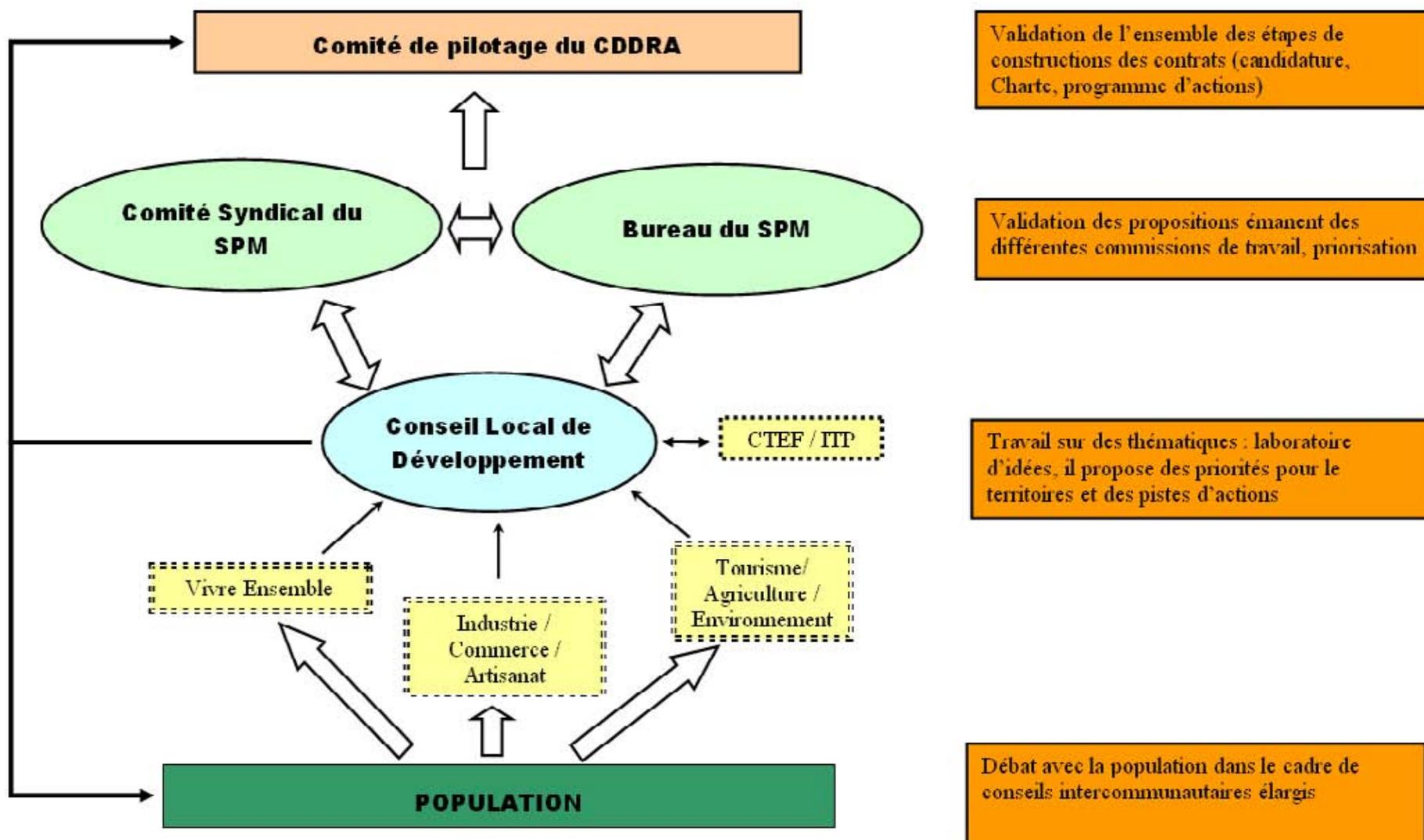
Liens avec le Contrat Territorial Emploi Formation :

Dans le cadre de sa délibération sur les CDDRA de juillet 2008, la Région préconise un rapprochement entre les CDDRA qui ont une approche « développement local durable » et les CTEF qui ont pour objet la gestion locale de l'emploi et des compétences ; le but de cette articulation est le développement cohérent et non segmenté des territoires.

En Maurienne, l'emploi et la formation constituent un objectif de la Charte du Pays de Maurienne. Par ailleurs, la concordance des périmètres du CDPRA et du CTEF ainsi que la participation des partenaires aux différentes instances est un atout indéniable pour faciliter l'articulation entre les deux procédures. Concrètement, les acteurs du CLD sont membres à part entière de l'Instance Territoriale Participative du CTEF et sont sollicités pour construire le diagnostic partagé du territoire sous l'angle emploi et formation.

Par ailleurs, Maurienne Expansion, structure animatrice du volet économique du CDPRA et du dispositif Securis'ra assure également la cohérence entre ces deux procédures.

SCHEMA ORGANISATIONNEL POUR LA PREPARATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA MAURIENNE



Les étapes de la démarche

Le Conseil Local de Développement se trouve au cœur de la démarche de construction des prochains contrats.

Le premier semestre 2010 a été consacré à la réactualisation de la Charte du Pays de Maurienne. Les grands enjeux du territoire ont été à nouveau balayés, en s'appuyant, lorsque nécessaire, sur des éclairages d'experts et des éléments de diagnostic. Les enjeux ainsi mis en avant ont été largement partagés par les membres du CLD.

Ces éléments identifiés comme structurants pour le territoire ont ensuite été portés par les membres référents du CLD devant les élus du bureau du Syndicat du Pays de Maurienne. La confrontation des points de vue a permis d'enrichir le document et de valider les axes stratégiques pour le Pays de Maurienne.

Dans une deuxième phase de concertation, ce document de Charte a été présenté à l'ensemble des structures intercommunales ainsi qu'aux représentants de la société civile en séance plénière du CLD, dans l'objectif de le faire partager par le plus grand nombre d'acteurs locaux.

Ainsi, l'ensemble de ces travaux, émanant d'une démarche active de participation des élus et de la société civile et formant le document de charte, a pour objectif de rendre compte d'une vision partagée du territoire et des enjeux à relever pour les 10 prochaines années par les mauriennais.

Après avoir été présenté et validé par le Comité de Pilotage du Pays de Maurienne, le Conseil Local de Développement, les structures intercommunales de la vallée et le Comité Syndical du Pays de Maurienne, il conviendra de rendre opérationnel ce document d'orientation et de préparer le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes et le Contrat Territorial Savoie qui prévoiront, en accord avec les orientations prioritaires définies, les actions à mener ces prochaines années.

Les actions retenues devront chercher à établir des convergences entre des attentes différentes voire opposées, créer des passerelles entre les différentes thématiques et apporter du lien entre les « sous-territoires ». Les initiatives innovantes et les projets porteurs de sens à l'échelle de la vallée seront prioritairement retenus dans le programme d'actions.

La prise en compte des grands principes du développement durable sera systématiquement étudiée. Pour ce faire, il est proposé un accompagnement de l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables. L'ASDER propose une phase de sensibilisation des élus ainsi que des citoyens aux questions de développement durable et plus particulièrement aux éléments liés au climat. En phase d'élaboration du programme d'actions, l'ASDER appuiera la rédaction des fiches-actions pour les rendre « climato-compatibles » selon la politique de la région.

L'organisation territoriale du Pays

La structuration du territoire

Le développement de la Maurienne passe par une organisation du territoire à partir de trois niveaux distincts et complémentaires :

- 62 communes

La commune doit assurer la régulation de la vie au quotidien. Ses missions doivent se distinguer en fonction de leur rôle actuel sur le territoire : communes de station, bourg-centre...

- 7 structures intercommunales , relais du Syndicat du Pays de Maurienne

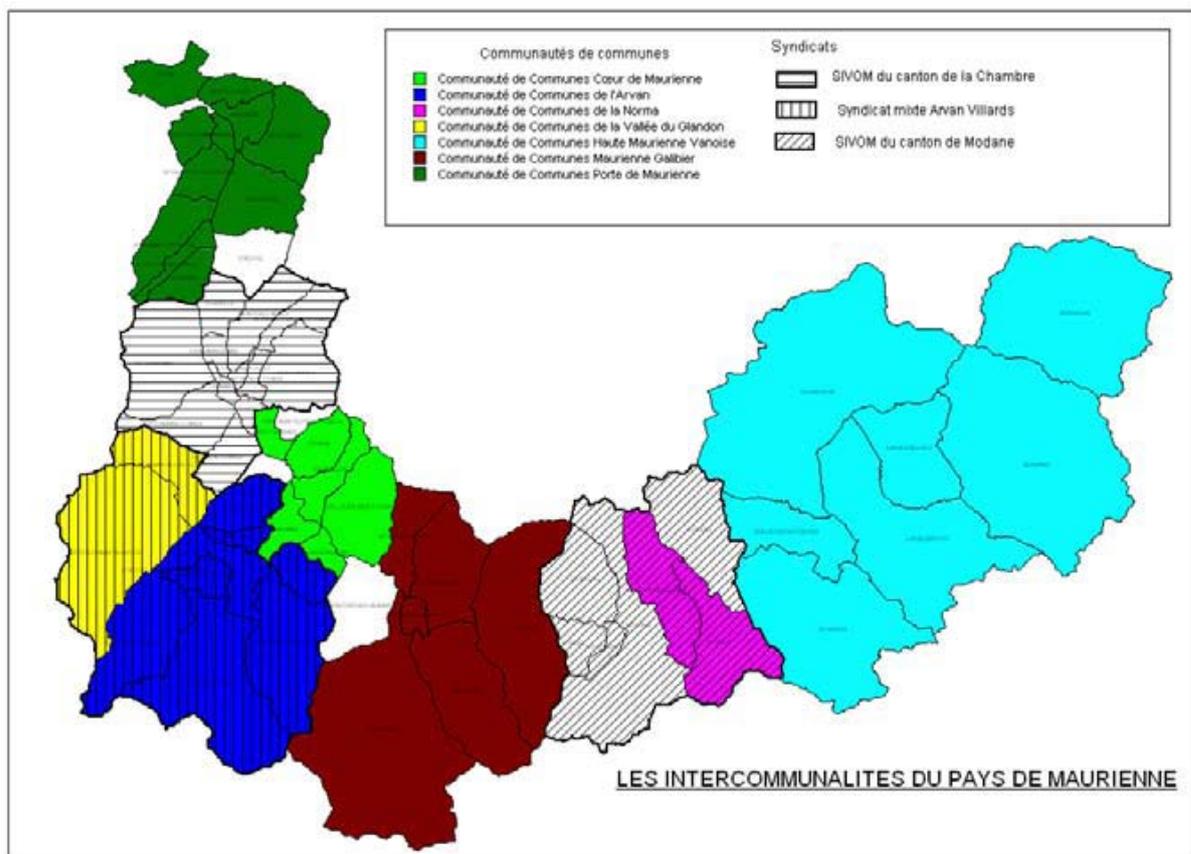
- * Communauté de communes Porte de Maurienne
- * SIVOM du canton de la Chambre
- * Syndicat mixte Arvan Villards
- * Communauté de communes Cœur de Maurienne
- * Communauté de communes Maurienne Galibier
- * SIVOM du canton de Modane
- * Communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise

Les intercommunalités, qui ont fortement progressé en Maurienne, sont les unités organisationnelles du territoire. Par leurs compétences, elles doivent jouer le rôle de relais auprès des communes, permettre une meilleure concertation entre les stations et être des acteurs-clé de la mise en œuvre du projet de Pays.

- Le niveau Vallée

Ce niveau doit contribuer à la mise en place d'outils utiles à l'ensemble du territoire et organiser le portage des enjeux communs dans les domaines-clé de l'économie, de l'urbanisme, du tourisme, des transports, de la formation...

Le Pays est porté par le Syndicat du Pays de Maurienne, qui est un syndicat mixte à compétences obligatoires et optionnelles dont la gestion des transports scolaires et l'abattoir. Les compétences obligatoires portent sur la mission de développement économique (au sens large) du territoire et la coordination de procédures contractuelles : les contrats de développement, le Programme d'Actions et de Préventions des Inondations (PAPI)...



Le développement durable en Maurienne

Un sens particulier pour le Pays de Maurienne

La notion de développement durable, fondée sur l'articulation entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux, prend un sens singulier en Maurienne.

Situé en zone de montagne, le territoire possède un patrimoine naturel riche, principal facteur d'attractivité de la Vallée. Les ressources en eau et en forêt, qui témoignent de cette richesse, sont essentielles à l'équilibre de la Vallée puisqu'elles jouent un rôle majeur dans la gestion des risques naturels. Le paysage est également une composante importante du territoire puisqu'il contribue, par sa qualité et sa diversité, à l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit bien d'un véritable facteur d'attractivité pour de nouveaux résidents mais également pour la clientèle touristique, permettant ainsi de dégager une valeur ajoutée économique.

Mais cet environnement est fragile et subit de fortes pressions en Maurienne. Si le développement industriel, particulièrement en fond de vallée ainsi que le développement touristique, ont pu, dans le passé, participer à dégrader ces richesses naturelles, (surfréquentation et pression sur le milieu naturel, réalisation de chantiers, dégradation du paysage, pollution de l'Arc...), le récent développement des infrastructures routières, autoroutières, qui font de la Maurienne un territoire de passage, d'accessibilité rapide, est également source de nuisances. L'image et l'attractivité de la Vallée sont donc fortement dépendantes de ces enjeux environnementaux, qui représentent une préoccupation commune à l'ensemble du territoire.

Dans une vallée à taille humaine comme celle de la Maurienne, ces enjeux pour être source de développement doivent être combinés avec la recherche d'une qualité économique et sociale qui réponde aux attentes de chacun en matière de croissance économique, d'emploi et de services. Compte tenu du contexte actuel de crise avec une nette perte d'emplois notamment dans le secteur de l'industrie, les élus devront porter une attention toute particulière au caractère social pour que la qualité de vie de la population ne se dégrade pas dans les années à venir.

Par ailleurs, le territoire est riche de productions agricoles de qualité à l'image du Beaufort ou de l'agneau d'alpage et présente des productions de niche comme le safran, les escargots, la vigne... Dans le but de **conforter les productions locales et de favoriser les circuits courts**, une étude a été lancée récemment pour identifier les pistes de collaboration possibles entre producteurs et restaurateurs, activités professionnelles très différentes mais aussi très complémentaires. Les résultats de l'étude seront connus à l'automne 2010.

L'ensemble de ces conditions s'inscrit dans la stratégie territoriale « durable » de la Maurienne et est développée dans le document fédérateur de la Charte de Pays.

Concertation et implication de la société civile

L'enjeu de la démarche de « Pays » en Maurienne est aussi de construire une démocratie fondée sur l'adhésion et la participation à un projet de territoire. Les démarches de participation sont essentielles à la réussite du projet et conduisent à une nouvelle pratique du pouvoir dans laquelle les citoyens deviennent acteurs.

Pour répondre au principe de démocratie participative, le Syndicat du Pays de Maurienne a mis en place un Conseil Local de Développement qui représente l'ensemble des forces vives du territoire (élus, acteurs socio-économiques, associatifs) et qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire. Réunis lors de la phase d'élaboration de la Charte, les membres du CLD participeront par la suite à la réflexion sur les actions à mener pour les cinq et six prochaines années dans le cadre du Contrat Territorial Savoie et Contrat de Développement Durable en Rhône-Alpes.

L'évaluation

Le processus d'évaluation est essentiel pour légitimer le projet de développement. Il doit s'envisager comme un outil d'aide au pilotage des projets, permettant la mesure de l'efficacité des actions menées. Dans le cadre de la Charte de Pays et des contrats de développement, l'évaluation doit être conduite, en continu, au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme d'actions ainsi qu'à la fin du contrat pour permettre une amélioration ou un ajustage des orientations.

Ce travail d'évaluation a été réalisé sur la précédente génération de contrats. La difficulté principale rencontrée par le bureau d'études en charge de l'évaluation a été l'absence d'indicateurs d'objectifs lors de la construction des contrats. En effet, si des indicateurs d'évaluation des actions et de résultats avaient bien été identifiés en amont de la réalisation des contrats, les indicateurs d'objectifs n'avaient pas été clairement définis. Ceci a rendu difficile le travail d'évaluation de la stratégie.

Pour la période à venir, la **mise en oeuvre d'un système de suivi plus efficace** permettra de mieux piloter et de rendre compte de l'avancement des actions dans le cadre du contrat et de leurs effets sur le territoire. On peut ainsi penser à la mise en place d'objectifs chiffrés, d'indicateurs de suivi, de tableau de bord, etc. Egalement, il serait pertinent d'instaurer un système de retour auprès du SPM de la part des porteurs de projets qui permettrait d'avoir un suivi centralisé de l'ensemble du contrat et ainsi de faciliter le travail de suivi et d'évaluation.

UNE VISION AMBITIEUSE ET PARTAGEE DU PAYS DE MAURIENNE POUR LA PROCHAINE DECENNIE

L'ambition envisagée pour la Maurienne est de prendre en charge son développement et la qualité de vie de ses habitants en s'appuyant sur ses propres ressources, ses richesses, à l'échelle d'un territoire de montagne convivial, à forte identité et dont l'étendue (120km de Aiton à Bonneval sur Arc) nécessite un travail de cohésion de tous les instants :

Richesses économiques à travers un tourisme de montagne qui se diversifie progressivement, des capacités de recherche à la fois publiques et privées significatives, une tradition industrielle qui s'exprime dans des activités en mutations rapides et une agriculture fondée sur la qualité. L'enjeu pour la Maurienne est de permettre de maintenir un dynamisme de chacun de ses secteurs d'activités, en favorisant leurs synergies, dans un contexte de changement fort.

Richesses patrimoniales qu'elles soient architecturales, culturelles, naturelles, il convient de les préserver mais aussi de les aborder sous l'angle d'un patrimoine vivant en activité.

Richesses humaines par l'existence de savoir-faire industriels, historiques et de pointe, par la présence d'un monde rural en évolution qui ont forgé une fierté mauriennaise.

Richesse également liée à sa situation géographique : voie de communication historique, le territoire est un lieu de circulation et de brassage. Les échanges avec l'Italie seront d'ailleurs confortés par la construction future de la ligne ferroviaire Lyon / Turin.

Dans une perspective de développement à 10 ans, l'enjeu du Pays de Maurienne est de mieux exploiter l'ensemble de ces richesses et apporter des réponses innovantes afin de proposer, notamment à la jeune génération, un bassin de vie attractif, aussi bien en terme d'activités et d'emplois, que de conditions de vie et d'environnement.

La charte du Pays de Maurienne propose de relever quatre grands défis qui donneront le sens des démarches communes sur la vallée :

1^{er} défi : Agir pour que l'empreinte écologique du Pays de Maurienne soit en constante diminution en proposant un projet durable et des actions en accord avec les principes de développement durable

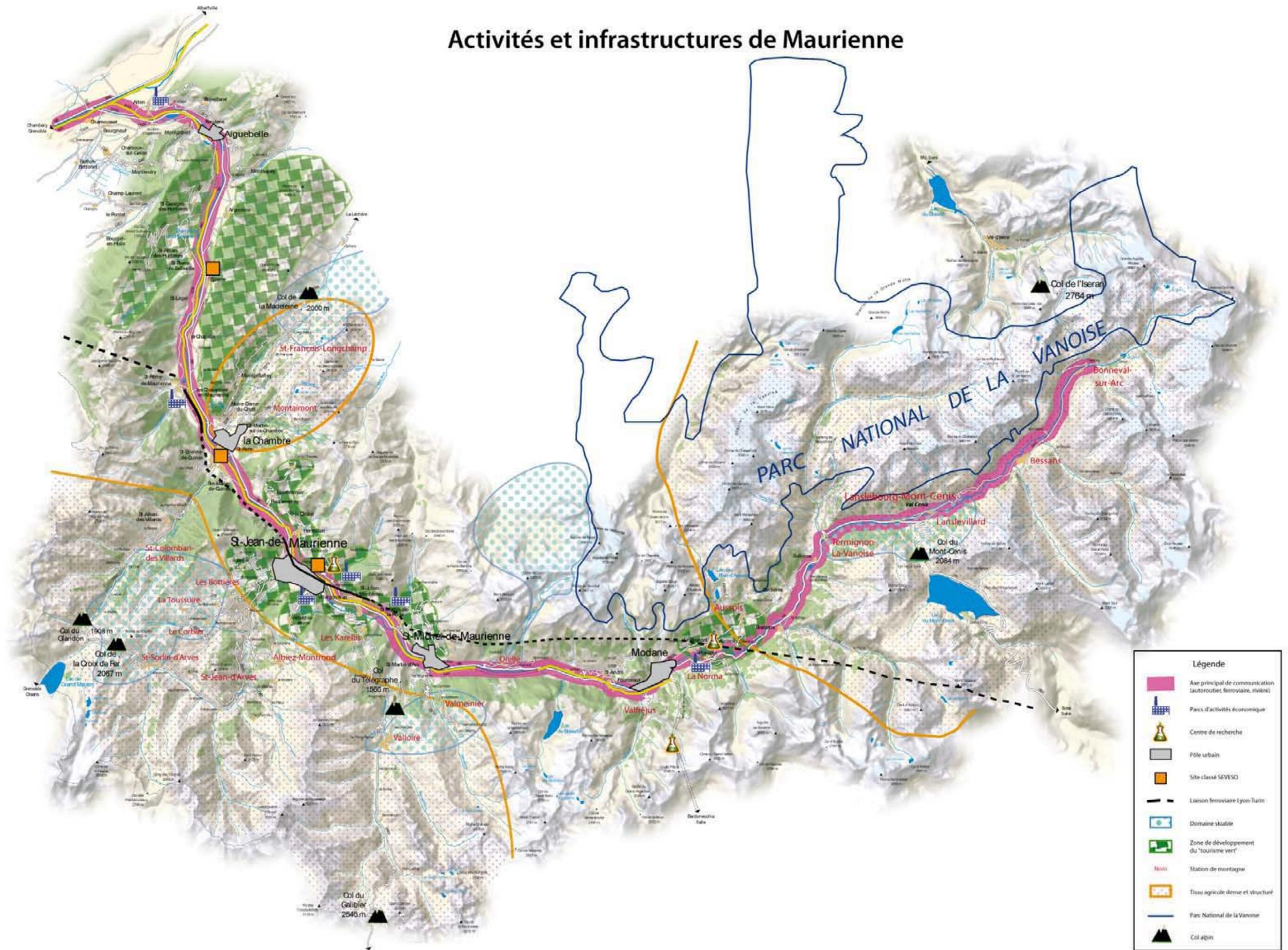
2^{ème} défi : Valoriser les ressources du territoire, dans leur diversité et leur complémentarité, au bénéfice de ses habitants, et de ceux qui y séjournent

3^{ème} défi : Renforcer le lien social et la cohésion territoriale en répondant notamment au souci de proximité et au besoin de mobilité sur un territoire étendu, peu peuplé

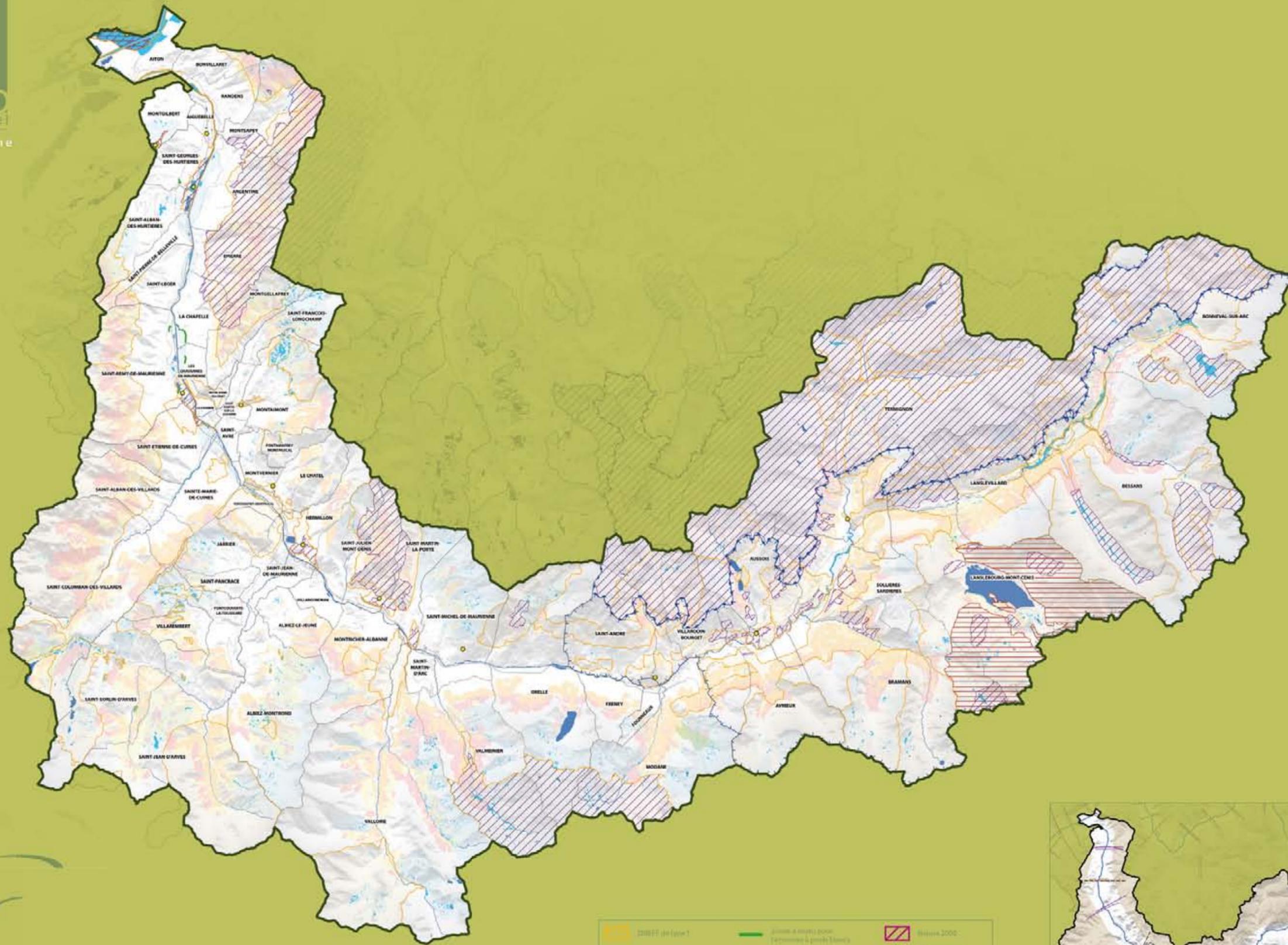
4^{ème} défi : Etre acteurs des grands projets et des révolutions technologiques du 21^{ème} siècle afin de faciliter le dynamisme et l'adaptation du tissu économique local

Les cartes ci-après spatialisent les principaux enjeux présents en Maurienne. Pour une meilleure lisibilité des documents, la première carte permet de visualiser les activités humaines et les infrastructures tandis que la seconde carte représente les espaces naturels remarquables (carte issue du mémento du Patrimoine naturel de Maurienne).

Activités et infrastructures de Maurienne

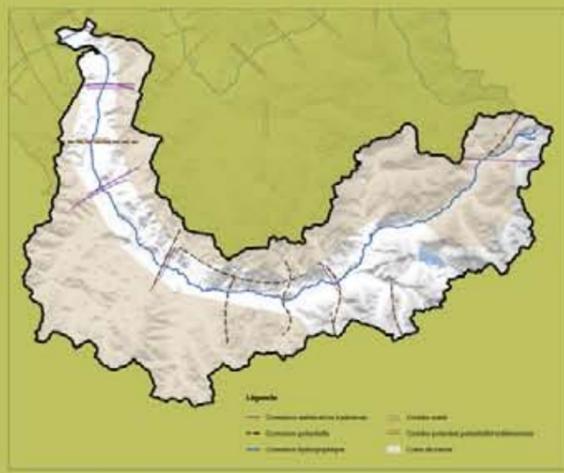


Légende	
	Axe principal de communication (autoroutier, ferroviaire, rivière)
	Parcs d'activités économique
	Centre de recherche
	Pôle urbain
	Site classé SEVESO
	Liaison ferroviaire Lyon-Turin
	Domaine skiable
	Zone de développement du "tourisme vert"
	Station de montagne
	Tissu agricole dense et structuré
	Parc National de la Vanoise
	Col alpin



Espaces naturels remarquables du territoire

ZONAGE de type 1	Zones à enjeux pour l'écotourisme à grande échelle	Réserve 2000
Habitats de montagne	Zones à enjeux pour la préservation de la biodiversité (ZEP)	Sites inscrits sur la CNPUE
Zones d'habitat	Parc National de la Vanoise	Lacs et retenues d'eau
Zones de biodiversité	Parc National de la Vanoise	Rivières
Zones de biodiversité	Parc National de la Vanoise	Cours d'eau
Zones de biodiversité	Parc National de la Vanoise	



1er DEFI : Agir pour que l’empreinte écologique du Pays de Maurienne soit en constante diminution en proposant un projet durable et des actions en accord avec les principes de développement durable

Constat :

Avec 1 Parc National, 4 sites classés en protection de biotope et 8 sites Natura 2000, le territoire de Maurienne représente 24% des zones reconnues d’intérêt pour le Département.

Conscients des enjeux liés à l’environnement et à la préservation du cadre de vie, les élus de Maurienne se préoccupent depuis plus de 30 ans de questions de développement durable. Cela a commencé dès les années 70 par la recherche de progrès dans les procédés de fabrication de l’aluminium et de la captation de fluor, produit polluant dévastateur des forêts de Maurienne. Puis dans les années 90, la signature d’un Contrat de Rivière, l’amélioration du traitement des déchets et leur transport par ferroutage à la station d’incinération de Chambéry Métropole marquent une deuxième étape dans la prise en compte des questions environnementales. Ou encore, plus récemment, les collectivités territoriales montrent l’exemple en matière énergétique en équipant les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques ou chaudières bois.

En réaffirmant leur adhésion au développement de l’autoroute ferroviaire qui a prouvé sa pertinence en matière de report modal depuis 5 ans grâce aux transferts en moyenne annuelle de 25 000 camions de la route vers le rail entre Bourgneuf / Aiton / Orbassano, les élus de Maurienne et toute la vallée démontrent à nouveau leur engagement pour les questions de développement durable.

Par ailleurs, les contrats de développement de la Maurienne signés en 2004 avec la Région Rhône-Alpes et le Département de la Savoie, sont le reflet de ces préoccupations par la présence d’un certain nombre d’actions en terme de développement durable. Un avenant a d’ailleurs été consacré à cette thématique en 2007 et acté par la Région.

Les bonnes pratiques d’ores et déjà engagées en Maurienne doivent être généralisées dans le but de réduire l’empreinte écologique du territoire et préserver la diversité biologique et géologique qui fait la richesse du territoire.

Perspectives :

Conscient que le changement climatique constitue un des grands défi du 21^{ème} siècle, le Pays de Maurienne entend afficher sa détermination de contribuer à la stabilisation voire à la réduction des gaz à effet de serre, principaux responsables du réchauffement climatique. Il s’agit bien entendu de promouvoir des initiatives variées comme le développement des énergies renouvelables, l’utilisation rationnelle de l’énergie ou encore l’amélioration de l’efficacité énergétique dans les bâtiments. Il s’agit aussi de continuer à avoir une action très volontaire en faveur du transfert sur le rail des camions.

Par ailleurs, la richesse des patrimoines naturel et géologique est un véritable atout pour les habitants de Maurienne qu’il convient de préserver. Cela peut se traduire par exemple dans l’élaboration de documents d’urbanisme dont le rôle peut être fondamental pour la valorisation des patrimoines biologique et paysager.

La ressource en eau est également un enjeu majeur pour les années à venir. L'accroissement des besoins que ce soit pour la population ou le développement du tourisme et de l'agriculture génèrent une pression de plus en plus prégnante sur les milieux aquatiques. Afin de ne pas arriver à l'état de restriction et dans le but de préserver cette ressource en quantité et en qualité, il convient de développer les bonnes pratiques et la concertation pour assurer un usage partagé de l'eau.

2ème DEFI : Valoriser les ressources du territoire, dans leur diversité et leur complémentarité, au bénéfice de ses habitants, et de ceux qui y séjournent

Constat :

La Maurienne est riche d'un patrimoine diversifié qu'il soit naturel, culturel, historique, agricole, industriel...

Appelée la « vallée de l'aluminium », la Maurienne a développé une activité industrielle qui reste encore importante à ce jour. Structuré autrefois autour de grands groupes industriels, le tissu de PME local dispose de savoir-faire spécifiques à même de favoriser leur diversification et leur ouverture vers des marchés extérieurs.

Moins connu du grand public, la Maurienne affiche 50% de la recherche publique de la Savoie par la présence de sites comme celui de l'Onera. La vulgarisation scientifique de cette recherche a été confortée par l'ouverture du Centre d'Interprétation du Laboratoire Souterrain de Modane en juin 2009. La recherche privée est également présente en Maurienne notamment sur le site de Rio-Tinto Alcan. L'industrie de pointe couplée à l'industrie traditionnelle marquent ainsi fortement le paysage de la Maurienne.

La Maurienne s'appuie également sur son patrimoine agricole pour valoriser ses paysages, son architecture typique, ses produits et savoir-faire, notamment dans une perspective touristique. Dans cette optique, le réseau Maurienne Agritourisme a impulsé une dynamique de valorisation des exploitations à l'échelle de la vallée permettant au grand public de découvrir des produits et un terroir authentiques. Le projet stratégique agricole de la Maurienne s'attachera, quant à lui, à dégager les axes prioritaires de la Maurienne en terme de pérennisation et de développement agricole.

La co-existence de grands cols, de sites remarquables comme les Forts de l'Esseillon ou d'emblèmes comme l'aluminium ou le couteau Opinel participent aussi à la notoriété du territoire et à son attractivité tout comme la labellisation du territoire au titre du « Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie ».

Les « hommes » et « femmes », habitants de la vallée sont également une ressource sur laquelle le territoire peut s'appuyer pour mener à bien ses projets. Ces derniers ont démontré récemment leur capacité à se mobiliser pour faire vivre des événements culturels et contribuer largement à leur réussite. Ils se sont illustrés lors de l'inauguration de LAURA ou dernièrement pour fêter le 150^{ème} anniversaire du rattachement de la Savoie à la France.

Perspectives :

Il s'agit aujourd'hui de tirer parti de la diversité des ressources de la Maurienne et de créer les conditions pour que les différentes composantes de la vallée, entreprises industrielles, artisanales, agricoles, commerciales, collectivités locales, tissu associatif...et la population soient en capacité de se mobiliser individuellement et collectivement pour valoriser ces ressources, au bénéfice des habitants de la vallée et aussi de la population touristique.

Des synergies doivent être recherchées entre les différents secteurs d'activité économique présents en Maurienne (Tourisme/Agriculture ; Tourisme/Industrie) afin de favoriser leur diversification et ainsi pérenniser l'emploi. Le développement de la pluriactivité en est un moyen.

Par ailleurs, la présence de savoir-faire traditionnels et de capacités d'innovation ancrés localement est un atout pour développer des coopérations avec les pôles d'innovation régionaux et nationaux.

3ème DEFI : Renforcer le lien social et la cohésion territoriale et répondre notamment au souci de proximité et au besoin de mobilité sur un territoire étendu et peu peuplé

Constat :

Le vaste territoire de la Maurienne connaît une densité de population relativement faible (22hab/km²). Malgré une unité géographique forte, différentes zones géographiques se démarquent.

L'entrée de la vallée³, plutôt résidentielle, est de plus en plus dépendante des zones d'emplois de Chambéry et d'Albertville. La Moyenne Maurienne a une économie tournée autant vers l'activité industrielle que touristique et concentre le plus d'emplois. Quant à la Haute Maurienne, son économie est essentiellement tournée vers le tourisme et l'agriculture. Outre cette segmentation longitudinale, le territoire est également structuré de manière verticale par un fond de vallée où se concentre les pôles urbains et les services, des versants plutôt résidentiels et des zones d'altitude vouées à l'alpage et où se sont développées les stations de montagne. Cette diversité territoriale, porteuse de complémentarités est une chance pour le Pays de Maurienne et les liens entre ces différentes entités doivent être renforcés.

En outre, la Maurienne et plus particulièrement l'entrée de la vallée se trouve confrontée à un modèle de déplacement "transportivore". Les trajets domicile-travail sont prédominants. Pour le reste du territoire, l'éloignement des services, notamment pour les villages de montagne, génère également des déplacements.

Par ailleurs, l'activité touristique attire une population saisonnière souvent en quête de solutions de mobilité pour ses déplacements au quotidien, entre le lieu d'habitation en fond de vallée et le lieu de travail en station, ou pour permettre un accès aux services ou commerces uniquement disponibles en fond de vallée (médecins spécialisés etc.).

³ Sur l'ensemble du document, le mot « vallée » s'entend comme l'intégralité du territoire de la Maurienne.

Perspectives :

Dans un territoire rural, de montagne, peu peuplé, les solidarités entre individus doivent s'exprimer encore plus qu'ailleurs. Il s'agira d'accompagner des parcours de vie multiformes, en donnant à ceux qui sont en marge de la vie économique, les ressources de l'intégration, mais aussi en ouvrant les lieux de décision à la diversité des discours, des valeurs. La charte du Pays de Maurienne devient alors le moyen d'affirmer une ambition collective de développer un territoire solidaire où chacun trouve sa place et une réponse à ses besoins.

L'évolution des modes de vie et de la mobilité croissante a des répercussions quant à la demande et l'utilisation des services proposés. Des solutions doivent être imaginées les plus souples et les plus adaptées aux contraintes et aux aspirations de la population, en prenant en compte l'apport des TIC. Ceci est d'autant plus prégnant dans un territoire de montagne soumis à l'activité saisonnière. L'amplitude d'ouverture des services et notamment des commerces doit être organisée afin que ces territoires, tournés vers l'activité touristique, restent des territoires de vie à l'année. Une attention toute particulière devra être portée sur la démographie médicale et la perte des spécialistes de la santé. Le territoire devra s'organiser pour conserver des compétences médicales et paramédicales.

L'amélioration de la mobilité doit ainsi profiter à tous : population permanente, population touristique mais aussi saisonnière. Il est donc nécessaire d'apporter des réponses aux besoins de mobilité de la population souples et adaptés aux besoins sans toutefois impacter négativement l'environnement.

Le renforcement du mieux vivre ensemble doit être favorisé par le soutien d'actions culturelles, sportives, d'animation et d'éducation. Les services (petite-enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées) doivent s'organiser au plus près de la population sans toutefois mettre en péril la viabilité économique des projets.

4ème DEFI : Etre acteurs des grands projets et des révolutions technologiques du 21ème siècle afin de favoriser le dynamisme et l'adaptation du tissu économique local

Constat :

Le développement de la vallée s'est historiquement appuyé sur les valeurs de l'industrie lourde et de la ruralité. Les grands projets ont également rythmé la vie de la vallée. Ces capacités de développement sont souvent intervenues sur impulsions venant de l'extérieur. Ces habitudes ont pu avoir comme revers un certain attentisme.

Compte tenu du contexte actuel de crise, la Maurienne doit se saisir des opportunités qui lui sont offertes tant sur les possibilités de sauts technologiques que sur les externalités générées par le chantier du Lyon/Turin. Une attitude pro-active permettra d'impulser les conditions favorables à l'aboutissement de ces projets.

Perspectives :

La construction de la ligne ferroviaire Lyon/Turin, dans ses deux composantes partie internationale et voies d'accès sera certainement le dernier chantier structurant d'aménagement de la vallée. L'ampleur de ce projet nécessite d'anticiper les besoins et les opportunités qui pourront être générés. Des besoins en terme de logements, de foncier, de formations seront à prendre en compte et des opportunités d'activités économiques pour le tissu des entreprises locales et d'emplois pour la population permanentes sont à saisir. C'est à la Maurienne de faire en sorte que les retombées socio-économiques du chantier impactent durablement le territoire.

En ce qui concerne les évolutions technologiques, l'opportunité de nouveaux aménagements comme le projet d'enfouissement de la ligne 2x400 KV sur l'emprise autoroutière, devrait être l'occasion de déployer la fibre optique en Maurienne, au service des parcs d'activités et des pôles touristiques. Ainsi, une infrastructure de desserte en Très Haut Débit devrait être prometteuse en terme de création d'emplois durables dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication et devrait permettre de conforter des emplois en améliorant la compétitivité et les performances des entreprises. Le THD est un atout incontournable pour ancrer durablement les entreprises sur le territoire qui doivent rester connectées à un tissu économique mondialisé.

En outre, la réalisation d'un réseau de fibres optiques activé et raccordé à un flux internet à THD constituera un bond en avant technique, à même de mettre les stations de montagne et les équipements touristiques en position concurrentielle sur le marché du tourisme que ce soit en terme de promotion externe ou de prestations novatrices en interne.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CHARTE

Face à ces 4 défis, le projet de territoire entend s'appuyer sur **5 ORIENTATIONS** :

1 - Penser l'aménagement durable du territoire, dans le contexte du grand projet ferroviaire Lyon-Turin avec le double souci de la préservation de l'environnement et du développement

L'organisation de l'espace est un sujet sensible et difficile, dans une vallée alpine, où les espaces facilement accessibles sont limités et où l'impératif de préservation de la nature est particulièrement fort.

La concurrence peut exister, par exemple entre les besoins pour le tourisme et ceux pour l'agriculture. Les espaces et locaux disponibles pour des activités industrielles sont limités en fond de vallée. Les risques naturels (inondations de l'Arc, avalanches, risques sismiques...) et technologiques (établissements Seveso) apportent des contraintes supplémentaires importantes notamment en matière d'emprise foncière.

Le projet de création de la nouvelle ligne ferroviaire va impacter considérablement l'espace en priorité sur le secteur de Saint-Jean-de-Maurienne, pendant que la future gare internationale va générer des opportunités de développement sur toute la vallée.

Par ailleurs l'étendue du territoire, sa faible densité de population obligent à penser l'organisation spatiale des services et en particulier le rôle que peuvent jouer les bourgs centres à l'égard de l'ensemble de la population de la vallée. La consolidation des fonctions urbaines de ceux-ci devra ainsi être recherchée et de façon plus prononcée autour de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, forte de son rôle de centralité.

Il est donc essentiel que la vallée se donne les moyens de penser l'organisation globale de son espace. Cela se fera en conservant comme souci prioritaire le développement durable, en recherchant l'adéquation entre la présence des activités humaines (déplacement, habitat, services, vie économique) et le respect de la biodiversité par la prise en considération de la connectivité écologique (conservation ou restauration de corridors biologiques et maintien des trames vertes et bleues).

Dans ce contexte, les objectifs sont les suivants :

- Organiser l'espace en définissant une répartition optimale des activités, des services, des logements sur notre territoire tout en intégrant la nécessaire préservation de l'environnement et du cadre de vie grâce notamment à la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale dans lequel s'inscrit entre autre un Schéma de Développement Commercial.
- Mettre en œuvre des actions pour faciliter les déplacements, avec le souci central de diminuer l'empreinte écologique, dans le contexte, difficile, de la géographie de la vallée: faciliter le covoiturage, favoriser l'intermodalité, pour les

habitants et pour les touristes (développement et encouragement à prendre les transports en commun)

- Améliorer l'offre de logement en facilitant la diminution des logements vacants en particulier dans les bourgs-centres, et en encourageant leur réhabilitation énergétique.
- Promouvoir une gestion intégrée des risques naturels et technologiques en assurant en continue la prévision, la prévention, la protection et la planification ; en favorisant les échanges et la coordination entre les services ; en informant et former les acteurs de la gestion de crise)
- Poursuivre la gestion des forêts, à la fois fournisseurs de la filière bois et éléments de protection contre les risques naturels
- Organiser l'optimisation et le partage de la ressource en eau entre les différents demandeurs, agriculture, tourisme, habitants, barrages, industrie, avec le souci de la préservation de cette ressource rare.
- Encourager les collectivités locales du territoire à diminuer l'empreinte écologique de leurs activités (isolation des bâtiments, choix des véhicules, utilisation des pesticides, gestion de l'éclairage public...) et ainsi chercher à avoir un effet d'entraînement sur la sphère privée (population, entreprises...)
- Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable (enjeu pour le tourisme et pour la population locale) dans le but de sensibiliser les citoyens aux impacts environnementaux de leurs modes de vie.

2 - Accompagner les mutations économiques tout en conservant un équilibre entre les différents grands secteurs d'activités

A l'aune de la mondialisation, de la concentration, des évolutions du capitalisme qui n'est plus seulement le fait d'industriels mais aussi de financiers, l'économie de la Maurienne marque un tournant dans son histoire dont les signes extérieurs ont pour nom Péchiney devenu Rio Tinto Alcan et Spirel, filiale de Somfy. Au-delà de ces deux exemples les plus parlants, toute la vallée industrielle s'enrhume et souffre. Au total, ce sont plus de cinq cents emplois directs qui sont supprimés depuis 2008.

L'emploi dans les compagnies nationales (SNCF, EDF...) a aussi fortement diminué. Le relais pris par le tourisme et le tissu assez dense de petites entreprises dans le secteur industriel, des transports et du bâtiment, reste fragile, comme le montre l'accroissement très rapide du chômage en 2009 (7.1% au troisième trimestre 2009 contre 5.2% au 3^{ème} trimestre 2008).

Face à cette situation, il convient de développer une stratégie de sortie de crise afin de permettre de rebondir sur la période critique que vient de vivre la Maurienne. Il importe d'abord de sauver ce qui peut l'être. Chez RTA et chez Spirel. Il est clair pour le premier que le défi d'un coût de l'énergie est majeur. La Maurienne ne supportera pas un deuxième plan social. Faute de solution du problème énergétique, le risque existe à court terme d'une fermeture pure et simple du site. La reprise de Spirel par son fondateur est, on s'en doute, fragile. L'effort de développement économique devra être intensifié en mobilisant les intercommunalités, les zones industrielles, les bâtiments, la prospection, la promotion.

Le territoire a une réelle ambition de développement économique, en s'appuyant sur la diversité de ses ressources, le tourisme bien sûr, mais aussi une agriculture tournée vers des productions de qualité et un tissu dynamique de PME, soucieuses de s'orienter vers des activités de développement durable et désireuses de tirer le meilleur parti des nouvelles technologies de l'information. Ceci passe en particulier par la qualité de l'accompagnement des entreprises sur le terrain, aux différentes étapes de leur vie, et par la recherche de synergies, dans, et à l'extérieur de la vallée, qui permettent la valorisation des ressources. Cela peut également se traduire par le développement d'activités porté par le secteur de l'économie sociale et solidaire.

L'accent doit également être mis sur le développement des compétences et l'anticipation des besoins en ressources humaines dans les entreprises. Ceci est important, d'une part, dans la perspective du chantier du Lyon/Turin qui mobilisera 14 700 hommes-années sur la durée du chantier avec un pic à 2 800 personnes en 2017 et d'autre part pour accompagner la nécessaire diversification des entreprises.

La qualification de la main-d'œuvre locale sera un enjeu pour le territoire avec comme ambition une valorisation durable des compétences et de sécurisation des parcours professionnels. Les perspectives ouvertes par le nouveau lycée des Métiers de la Montagne à Saint-Michel-de-Maurienne devrait aussi faciliter la mise en couveuse d'un certain nombre de « jeunes montagnards » locaux dans un objectif de relever les défis de la montagne de demain, d'assumer des responsabilités collectives, y compris entrepreneuriales.

Dans ce contexte, les objectifs sont les suivants :

- Faire de l'accès au Très Haut Débit une priorité majeure afin d'accompagner le développement économique du territoire
- Promouvoir des activités et des compétences en rapport avec les objectifs du plan énergie climat (construction et installation d'équipements solaires, d'équipements liés à la filière bois, isolation des bâtiments, méthanisation des « rejets » agricoles)
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des entreprises de la vallée :
 - ✓ recherche et valorisation des projets dormants
 - ✓ appui aux créateurs, cédants et repreneurs
- Rechercher les synergies porteuses de développement économique, dans, et à l'extérieur de la vallée, en particulier, favoriser les synergies « industrie-tourisme », et encourager la création de liens entre des entreprises de la vallée et des pôles de compétitivité et clusters et aussi avec les entreprises de l'autre côté de la frontière.
- Anticiper et développer la gestion des ressources humaines et des compétences, en s'appuyant sur le Contrat Territorial Emploi Formation.
- Faciliter l'accès à un immobilier industriel et de bureau de qualité, promouvoir des zones d'activités HQE
- Asseoir l'attractivité résidentielle de la Maurienne en dynamisant l'activité commerciale et les activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire

- Maintenir une activité agricole forte en confortant et renouvelant les productions agricoles, produits de qualité, dans des conditions attentives à l'environnement : cela concerne évidemment les filières spécifiques du territoire (lait/fromage, viande) mais aussi les productions de niche (safran, escargots, maraîchage, fruits rouges...)
- Favoriser les circuits courts de commercialisation agricole, qui contribuent à la qualité et à la valorisation des produits et des productions, tout en diminuant les coûts de transport.

3 - Développer et promouvoir un tourisme de toutes saisons, qui s'appuie sur la pluralité des activités et tire parti de la richesse et de la diversité du patrimoine de Maurienne

Le tourisme est aujourd'hui la principale ressource de la Maurienne ainsi qu'une source essentielle d'emplois. Dans ce domaine, l'activité repose principalement sur les stations support du tourisme d'hiver qui ont accru de façon importante le nombre de lits touristiques ces dernières années. Même si des ajustements restent sans doute nécessaires dans ce domaine, la priorité n'est plus l'accroissement de capacités. Il est important, en revanche de poursuivre les efforts de modernisation des équipements et d'amélioration de la qualité de l'hébergement.

Le territoire souhaite donner la priorité à l'élargissement de son offre touristique, pour favoriser l'existence d'activités et d'emplois tout au long de l'année (pas seulement concentrés sur quelques mois d'hiver) et pour anticiper les effets potentiels du changement climatique. C'est pourquoi le territoire se mobilisera, dans les années à venir, sur le développement d'un tourisme de toutes saisons, et en particulier d'été, qui s'appuie sur la pluralité des activités de loisirs, sportives et culturelles avec un objectif de détente et de mise en forme axé sur le bien être. Ce « tourisme » devra tirer parti de la richesse et de la diversité du patrimoine de la Maurienne, et répondre aux attentes d'une demande croissante des touristes : attrait pour l'itinérance et les circuits, envie de découverte.

Une telle approche permettra, en outre, de développer les synergies et les liens entre les sites de fond de vallée et ceux de montagne mais aussi d'ouvrir le territoire sur l'extérieur. En effet, même si la Maurienne s'inscrit d'ores et déjà dans des territoires plus vastes comme le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie⁴ ou la Conférence des Hautes Vallées⁵, la promotion de l'itinérance permettra de l'asseoir encore davantage dans ses espaces de développement.

De plus, le vieillissement de la clientèle touristique amène à un repositionnement de la Maurienne sur une cible tournée plus fortement vers les jeunes et la famille.

Les actions menées veilleront à prendre en compte l'exigence du développement durable, en s'attachant à élaborer des solutions innovantes, en particulier en matière de transport, de logement.

⁴ Pays d'Art et d'Histoire : Beaufortin, Val d'Arly, Tarentaise, Maurienne

⁵ Conférence des Hautes Vallées : Grand Briançonnais, Vallées de Suse et Sangone, Val Chisone – Pinerolèse, Maurienne

Les objectifs proposés sont les suivants :

- S'appuyer sur la richesse et la diversité du patrimoine de la vallée (naturel, historique, culturel, artistique, agricole, industriel...) pour promouvoir un tourisme de découverte et de détente, concernant à la fois le fond de vallée et les stations.
- Organiser l'itinérance en Maurienne par la mise en place de circuits (pédestres, cyclistes, équestres) et le développement de filières permettant de fédérer l'offre touristique existante en créant du lien entre les sites culturels, naturels, agricoles, artisanaux, industriels et en articulant celle-ci avec les démarches similaires conduites à des échelles inter-régionales (Briançonnais) et transfrontalière (Italie)
- S'attacher à cibler le public jeunes, familles et personnes en situation de handicap
- Conquérir une clientèle de proximité (Rhône-Alpes et bassin de Turin) dans le cadre du développement d'une politique touristique de courts-séjours
- Adapter les hébergements, les prestations touristiques, les équipements et la communication en conséquence dans le contexte des objectifs cités précédemment
- Favoriser et promouvoir une mobilité respectueuse de l'environnement, aussi bien en termes d'accès que de déplacements au sein de la Maurienne.

Une partie du parc immobilier locatif de tourisme n'est plus adaptée à la clientèle et, en plus se dégrade. La qualité et l'adaptation de l'hébergement est à l'évidence un élément essentiel d'une politique de développement touristique. Cela concerne en particulier, l'immobilier collectif en station. Ce sujet complexe relève en premier lieu de la responsabilité des propriétaires (qui ont souvent bénéficié d'avantages fiscaux importants à l'acquisition) et des stations. Cela concerne également l'offre individuelle (gîtes, chambre d'hôtes) dont le développement mérite d'être à nouveau encouragé, en lien avec les objectifs présentés ci-dessus (circuits ; ciblage famille)

4 - renforcer le lien social dans la vallée et proposer à tous les habitants des services de qualité, accessibles au plus grand nombre

La qualité de vie des habitants, mais aussi des personnes de passage et des saisonniers, est liée tout à la fois à la possibilité d'accès de tous à des services diversifiés, et à la vigueur du lien social entre les habitants, ces deux éléments étant étroitement imbriqués. Dans un territoire vaste et peu dense comme la Maurienne il s'agit de rechercher la proximité des services, auxquels les habitants sont attachés, avec le souci de l'économie des ressources. Il faut donc s'efforcer de proposer une qualité de services relativement homogène pour tous les habitants du territoire, de l'entrée au fond de la vallée, en s'appuyant sur les fonctions des bourgs centres, comme dans les communes de montagne. Ceci implique de penser l'organisation de

ces services à l'échelle de la vallée. Cet objectif doit, en outre, prendre en compte l'accroissement du nombre de personnes âgées, qui va toucher la Maurienne, comme l'ensemble de la France, celles-ci étant souvent attachées à rester le plus longtemps possible « à domicile ».

Un service de qualité accessible au plus grand nombre implique donc des actions dans plusieurs directions complémentaires : premièrement et naturellement l'implantation de ces services de la façon la plus homogène dans les différents points du territoire couplé à des facilités de déplacement garantissant un accès facile aux équipements structurants, par des habitants de la vallée, même éloignés de ceux-ci. Deuxièmement, la recherche d'une certaine polyvalence professionnelle, qui permet que plusieurs fonctions soient remplies sur le même territoire par un petit nombre de personnes.

Le développement des services doit aller de pair avec le renforcement du lien social, qui invite à l'attention à l'autre, condition du bien vivre ensemble. C'est un des rôles de la culture, si elle s'appuie sur la participation des habitants, avec le souci corollaire de la qualité, comme l'ont montré les manifestations des festivités 2010, et si elle vise à toucher la diversité des publics. C'est aussi une fonction importante des activités sportives.

Dans ce contexte, les objectifs sont les suivants :

- Assurer l'accès aux soins par une présence de compétences médicales et paramédicales sur l'ensemble du territoire de Maurienne
- Favoriser le « vivre chez soi » des personnes âgées (services à la personne, confection et portage des repas, aménagement des logements)
- Favoriser la diversité de l'offre d'accueil et de services aux enfants 0-11 ans
- Soutenir l'accès des habitants aux services (publics et privés), en favorisant leur mutualisation, leur mise en réseau
- Donner aux saisonniers des conditions de vie de qualité : trouver des solutions au transport, aider à la recherche d'un logement, leur faciliter l'accès à l'information et plus généralement veiller à leur intégration en Maurienne
- Encourager les initiatives d'actions sociales et/ou culturelles, appuyées sur la participation de la population, et qui favorisent le lien social
- Soutenir des pratiques culturelles et sportives diversifiées concernant, en particulier, les enfants et les jeunes
- Soutenir des projets culturels itinérants, irriguant l'ensemble du territoire

5 - Développer et renforcer la cohérence de la communication dans et sur la vallée

Sur un territoire étendu et peu peuplé, la communication est un outil d'affirmation, mais aussi de consolidation de l'identité du territoire. Elle est un complément des orientations précédentes, à la fois parce qu'elle est une occasion de les affirmer, et parce qu'elle contribue à mobiliser les habitants, condition de la réussite du projet de territoire.

Cette communication doit être accompagnée d'une animation et ingénierie territoriales qui permettent de la diffuser plus largement et de rapprocher les acteurs du territoire.

Cette diffusion de l'information doit également être renforcée par une utilisation plus approfondie de l'Internet ou de la téléphonie mobile parallèlement aux médias traditionnels.

Les objectifs sont :

- Poursuivre la communication « tourisme », lancée dans le précédent contrat, en mettant en avant des produits vallée
- Promouvoir la cohérence de la communication interne sur la vallée (signalétique, charte graphique...) en particulier dans les champs économiques (ZAE), touristiques, culturels.
- Améliorer la diffusion de l'information culturelle sur l'ensemble de la vallée (touristes et population locale)
- Promouvoir les entreprises de la vallée, les savoir-faire, toute notre tradition industrielle, à l'extérieur du territoire
- Améliorer l'accueil, des nouveaux arrivants, des touristes, en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par internet...

FICHE D'IDENTITE : SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

- Nom :** Syndicat (Mixte) du Pays de Maurienne
- Périmètre :** L'arrondissement de la Maurienne (6 cantons) – 46 000 habitants
- Coordonnées :** Le CAR – avenue d'Italie - BP 82 - 73303 Saint-Jean-de-Maurienne
Cedex
Tél : 04.79.64.12.48
Fax : 04.79.64.46.66
courriel : spm@maurienne.fr
- Création :** 4 décembre 2000 en substitution de l'Association des Maires de Maurienne existante depuis 1972
- Composition :** **4 communautés de communes (27 communes) + 34 communes**
1 Comité Syndical constitué de 71 délégués titulaires
1 bureau : 1 président
et 7 vice-présidents chargés de : - industrie, artisanat, commerce - TIC
- procédures contractuelles - tourisme
- rivières – environnement
- agriculture – forêts
- personnel, finances
- transports scolaires - transports
- Compétences obligatoires :** Le Syndicat du pays de Maurienne a la charge :
- des études, de la programmation, de l'animation, de la gestion, de l'évaluation, de la coordination des politiques contractuelles
 - du développement économique, du cadre de vie et de l'environnement
 - du financement et de l'hébergement de la Mission Locale Jeunes Maurienne
- Compétences optionnelles :**
- organisation et gestion des Transports Scolaires
 - construction et gestion de l'Abattoir de Maurienne

FICHE D'IDENTITE : CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE MAURIENNE

Mise en place : Juin 2001 suite au dépôt du dossier de candidature auprès du Préfet de Région et de la Région Rhône-Alpes pour la constitution en Pays

Composition : une centaine de membres en séance plénière répartis dans 3 collèges :

1. COLLEGE « INSTITUTIONNEL »

Président du Syndicat du Pays de Maurienne
Député
Présidents des structures intercommunales

2. COLLEGE « ECONOMIE »

- secteurs industriel, artisanal, commercial et services (entreprises, grands groupes, artisans, commerçants, artisans, commerçants, SEM d'animation économique)
- secteur agricole (chambre d'agriculture, groupements de développement agricoles)
- secteur touristique (Comité des stations, Remontées mécaniques, Gîtes de France, FAGHIT)
- secteur environnemental (Parc National de la Vanoise, Conservatoire départemental du Patrimoine)
- secteur emploi / formation (ANPE, Mission locale jeunes, Lycées)
- secteur bancaire
- secteur syndical
- secteur médical (médecin, association pour l'enfance inadaptée)

3. COLLEGE « VIE ASSOCIATIVE LOCALE »

Responsables d'associations culturelles, de développement touristique, sportives...

FICHE D'IDENTITE : COMITE DE PILOTAGE DU PAYS DE MAURIENNE

Composition :

1. Le Syndicat du Pays de Maurienne

13 élus membres du bureau

2. L' Etat

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Maurienne

Le Secrétariat Général aux Affaires Régionales

3. La Région Rhône-Alpes

6 Conseillers régionaux dont 1 rapporteur

4. Le Département de la Savoie

6 Conseillers généraux dont un élu co-président du Comité de Pilotage

5. Les Services techniques

La Direction des Politiques Territoriales de la Région Rhône-Alpes

La Direction des Politiques Territoriales du Département de la Savoie

6. Le Président du Conseil Local de Développement